



Association
Henri Capitant



Journées internationales malgaches

3-5 juin 2024

Présentation des ateliers

Les ateliers se tiendront mardi 4 juin :

- de 14h à 15h30 : ateliers de 1 à 4

- de 15h45 à 17h15 : ateliers de 5 à 9

ATELIER 1 :

GOVERNANCE ET ENJEUX INSTITUTIONNELS DES RESSOURCES EXTRACTIVES

Saholy RAMBINTSAOTRA, Professeur à l'Université d'Antananarivo
Richard RABARY-RAZAFINDRAZAKA, Président des syndicats miniers

Les industries extractives, englobant les secteurs miniers, pétroliers et gaziers, représentent une source d'opportunités majeures pour le développement économique d'un pays et le bien-être de sa population. Ces opportunités incluent, entre autres, la création d'emplois, le développement technologique et de savoir-faire, la croissance du produit intérieur brut (PIB)

et l'amélioration des services de base. Néanmoins, garantir une exploitation durable et équitable de ces ressources nécessitent absolument un cadre juridique solide, un renforcement de la transparence et une participation effective et substantielle des parties concernées.

ATELIER 2 :

LA FIDUCIE ET LES BIENS IMMOBILIERS

Rafael IBARRA GARZA, Professeur à l'Université de Monterrey, Mexico

Dans cet atelier « Fiducie et les biens immobiliers », nous discuterons d'abord des questions générales de la fiducie : concept, éléments constitutifs (personnels et réels), patrimoine fiduciaire, droits et obligations de parties et les différents types de fiducies. Une fois compris ses aspects généraux, nous passerons à discuter des usages de la fiducie lorsque dans le patrimoine fiduciaire il y a des biens immobiliers ; par exemple, des fiducies pour les développement immobilier, organisation patrimonial, fiducie-sûreté et investissement. Quant aux aspects méthodologiques, les méthodes qui seront utilisées sont : analytique, synthétique, déductive, inductive, et, quand possible, droit comparé.

ATELIER 3 :

LA PREUVE EN MATIERE FONCIERE ET TREFONCIERE

Lydia RAKOTO, Avocat

Le problème de la preuve n'est posé qu'en cas de contestation.

Le mode de preuve généralement admis est la preuve littérale (accession à un droit par titre, certificat, carte, permis administratifs).

La possession étant toutefois largement ancrée en matière foncière (occupation coutumière, prescription) les témoignages restent déterminants.

Conflit latent entre l'investisseur, les sociétés minières et l'occupant, le petit exploitant.

Intervention du juge, solution pour interpréter.

ATELIER 4 :

MODELES ALTERNATIFS ET COLLECTIFS D'APPROPRIATIONS FONCIERES

Gaële GIDROL-MISTRAL, Professeur à l'Université du Québec à Montréal

Les modes alternatifs et collectifs d'appropriations foncières sont en plein essor, notamment pour soutenir des pratiques agricoles, préserver des milieux naturels ou encore développer des lieux d'habitats collectifs. Mais est-il possible de se passer de la propriété et de lui substituer d'autres mécanismes pour protéger les biens et les personnes de la spéculation foncière ? Est-il nécessaire d'abandonner le terrain de la propriété ou peut-elle s'adapter aux nouveaux besoins sociétaux ?

Face aux enjeux climatiques et sociaux, la propriété individuelle est en effet concurrencée par d'autres modèles qui soit l'écartent totalement, telles les fiducies d'utilité sociale, soit la modulent, tels les servitudes de conservation ou les cohabitats. Au cœur de ces modes alternatifs et collectifs d'appropriations foncières, la notion d'affectation joue un rôle déterminant. En permettant à la volonté privée d'imposer des obligations d'intérêts privé, commun ou général aux tiers, l'affectation décentre la propriété et dévoile un régime altruiste qui repose sur des pouvoirs d'administration privée.

Cet atelier sera l'occasion non seulement de mieux saisir les transformations générales du droit privé mais aussi d'échanger sur la richesse de ses outils conceptuels dans une perspective comparée.

ATELIER 5 :

ENJEU FINANCIER DES INDUSTRIES EXTRACTIVES

Alan BEHAJA, Maître de conférences à l'Université de Mahajanga

Dans le cadre de cet atelier dédié aux enjeux financiers des industries extractives, le cœur du débat se focalisera entre autres :

En amont : autour d'une série d'interrogations diffuses axées autour de la question de l'accès de ces industries au financement de leurs activités. Plus concrètement, cela consistera à mobiliser des analyses et réflexions autour :

Des mécanismes et sources de financement

Des garanties applicables

En aval :

Des questions orbitant autour de la notion de responsabilité sociétale et environnementale de ces industries

Du partage des bénéfices

Du suivi et vigilance par rapport à une telle exploitation financière du sol.

ATELIER 6 :

LES DIFFERENTES FORMES D'EXPLOITATION DU SOL ET/OU DU SOUS-SOL

Fetiarijara RANDRIANARIVO, AESR à l'Université d'Antananarivo

L'atelier consacré aux modes d'exploitation du sol et du sous-sol sera pour les participants l'occasion de partager leurs expériences nationales s'agissant entre autres de la diversité, des virtualités ou encore des limites de tels modes d'exploitation, que ceux-ci portent sur la propriété privée (individuelle, collective ou coutumière) aussi bien titrée que non titrée, ou sur celle publique (domaine public ou privé de l'état).

Il se veut également tout à la fois un travail d'échange et un lieu de débat pour faire émerger des éléments de réflexion aux questionnements liés notamment aux enjeux socio-économiques et environnementaux de l'utilisation par les exploitants - propriétaires ou non - du sol et du sous-sol, dont les modes d'exploitation peuvent, le cas échéant, déborder du seul cadre formel ou légal, voire verser dans l'illicéité »

ATELIER 7 :

SURETES IMMOBILIERES

Fábio ROCHA PINTO E SILVA, docteur en droit civil de l'Université de São Paulo et de Paris II

L'atelier se concentrera sur l'exploration des différentes formes de sûreté immobilière adoptées en Droit Continental et en Common Law. Nous examinerons d'abord les différences entre les droits de sûreté traditionnels et ceux basés sur le droit de propriété immobilière. Nous discuterons aussi les causes et les conséquences des choix des législateurs en adoptant chacun de ces modèles.

Dans un second temps, l'atelier abordera les formes de publicité et l'opposabilité aux tiers des droits de sûreté, ainsi que leurs méthodes de réalisation forcée. Nous discuterons notamment des alternatives et des règles relatives à la réalisation extrajudiciaire, telles qu'elles sont actuellement formulées dans le projet BPEE de l'UNIDROIT.

Enfin, nous envisagerons les implications pratiques de ces mécanismes de sûreté, en mettant l'accent sur leur application dans des cas concrets. L'objectif est de fournir aux participants une compréhension approfondie des enjeux actuels et des évolutions possibles dans le domaine des sûretés immobilières.

ATELIER 8 :

DROIT DE PROPRIETE ET GESTION DURABLE DU PATRIMOINE FAUNIQUE

Michele GRAZIADEI, Professeur à l'Université de Turin

Sabrina PRADUROUX, Professeur à l'Université de Turin

La protection et conservation du patrimoine faunique passe par la protection des animaux sauvages eux-mêmes, mais aussi par celle de leurs habitats ainsi que par un aménagement durable du territoire.

Le droit de propriété sur les terres est donc en cause.

Cet atelier a pour but de discuter et de comparer les différents régimes fonciers s'appliquant à la gestion de la faune sauvage, ainsi que les différents outils juridiques de conservation du patrimoine faunique.

D'autres questions seront aussi abordées, notamment : le rapport entre le droit de chasse et la protection des animaux sauvages ; les problématiques et enjeux du tourisme cynégétique et halieutique ; les interactions -parfois conflictuelles- entre la protection de la faune et de l'environnement, d'un côté, et la protection des droits fondamentaux, de l'autre.

ATELIER 9 :

MECANISMES JURIDIQUES DE GESTION IMMOBILIERE POUR AMELIORER LA VIE DES PERSONNES AGEES.

Pedro Robles Latorré, Professeur à l'Université San Pablo CEU, Madrid

L'atelier qui sera dispensé lors de la Conférence Internationale de l'Association Henri Capitant à Madagascar traite de la manière dont il peut être utilisé dans le droit immobilier dont bénéficie une personne âgée pour améliorer sa qualité de vie.

Le droit à la propriété fait partie du patrimoine de nombreuses personnes âgées. Cependant, le fait que les personnes âgées disposent d'un patrimoine immobilier ne leur garantit pas la liquidité nécessaire pour répondre à leurs besoins.

Dans certains cas, la possession de ces actifs peut même représenter une charge financière. Ainsi, la réflexion sur la gestion dudit patrimoine immobilier pour parvenir à un équilibre entre patrimoine et liquidité est l'un des enjeux de cet atelier. Pour ce faire, seront analysés des chiffres tels que la propriété temporaire, la vente en copropriété, la vente avec réserve d'usufruit, l'hypothèque inversée, la conclusion d'un contrat d'entretien, qui tous recherchent ou peuvent rechercher ledit équilibre.